

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CS1015

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 20

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de l'aide à mourir »

les mots :

« du suicide médicalement assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.